

Programme

Formation initiale à la gestion technique et administrative d'un établissement organisant des stages de sensibilisation

Ref.
AE DIRPAP2

Public :

- Exploitant ou représentant d'un établissement organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Représentant d'un exploitant d'un établissement organisant des stages

s aspects pédagogiques

- Mettre l'accent sur les aspects déontologiques à partir d'une analyse du système et des contrôles réalisés au plan national

Déroulé de formation :

Actualisation réglementaire

- Précisions sur les arrêtés de 2012 (exploitant et animateurs)
- Point sur les données statistiques
- Evolution réglementaire du dispositif PAP
- Rappel des obligations des différents acteurs

Contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière

- Constat et analyse des dysfonctionnements
- Modalités des contrôles : contrôles courts et contrôles longs

Evolutions pédagogiques du stage de sensibilisation et des publics

- Evolutions des publics et des problématiques sous-jacentes aux comportements des conducteurs
- Programme G2

Déontologie

- Principes et réflexions sur une déontologie commune

Bilan/synthèse du stage

Méthodes

- Méthode magistrale pour les apports de contenus
- Méthode active et participative
- Travail en sous-groupes.

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale GTA

Durée :

1

JOUR

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés

Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info